



## Se plaindre d'un huissier domaine gérance immobilière

Par **Louloutte2531**, le **13/10/2010** à **20:57**

Bonjour,

Mon propriétaire passe par l'huissier pour la gérance de ma location. Je réside depuis plus de 4 ans dans ce logement (mon premier) et j'ai appris en juin que l'huissier est censé me fournir chaque année un décompte des charges. Je l'ai donc contacté, elle m'a envoyée sur les roses prétextant que mon propriétaire (avec lequel je m'entends très bien) ne lui fournissait pas malgré ses demandes annuelles. J'ai donc contacté mon propriétaire qui leur fournit toutes les factures la semaine suivante.

Début septembre toujours pas de nouvelles de l'huissier pour ce "retard" de dossier. Je l'appelle, elle me promet le décompte dans la semaine.

Le 08 Octobre, toujours sans réponse, je réitère mon appel. Et là, elle s'est énervée, me disant que je n'allais pas lui apprendre son travail, qu'elle avait plus de 300 propriétaires, qu'elle faisait suffisamment d'heures supplémentaires et qu'elle ne passera pas son temps à appeler les propriétaires "négligents"!

Lundi, gain de cause, mon décompte arrive ENFIN: **un trop perçu de 400 euros!**

Aujourd'hui je souhaiterais savoir où je peux me plaindre car cela fait plus de 4 années que j'ai des problèmes sur plusieurs points avec elle alors que j'ai toujours payé mon loyer même en période de chômage!

*Malheureusement, certaines personnes ayant un métier "influent", ou tout du moins d'importance, se croient tout permis, j'ai envie de croire que non*

Par **mimi493**, le **13/10/2010** à **21:00**

La SEULE responsable est votre bailleresse.

C'est elle qui a pris cet huissier pour la gérance, c'est elle qui ne VOUS a pas fourni la régularisation des charges (pensez aussi à faire modifier l'avance sur charges locatives qui est 1/12 des charges annuelles précédentes)

Vous lui cherchez des excuses mais elle n'en a aucune. Elle ne remplit pas ses obligations de bailleur.

Vous vous retournez contre elle, et c'est à elle de se retourner ensuite contre son gestionnaire

Par **Louloutte2531**, le **13/10/2010** à **21:08**

Il y a 3 ans, elle m'a fait un chèque de plus de 1000 euros car elle encaissait à la fois l'APL et mon loyer plein pot sans même le stipuler sur mes quittances de loyer (entre autres choses).

Je souhaite juste une adresse pour se plaindre d'un l'huissier. Merci

Par **mimi493**, le **13/10/2010** à **23:33**

Donc c'est bien le bailleur qui est en cause.